

Devenir du bâtiment de la Boulangerie : Vente ou Location**Nombre de Conseillers**

En exercice	11	L'an deux mil vingt-six
Présents	10	le vingt-deux juillet à vingt heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 juillet 2026

PRESENTS : M. Frédéric REBEYRAT, MME Patricia DARDILHAC, Joëlle DELUCHE, M. Robert TRICHARD, Nicole GIRAUD, Audrey MARTY, MM. CARRIÉ Nicolas, Sébastien QUÉRAUD, Serge KOLCHAK, Eric BELAIN.

ABSENT : M. Xavier BOIS (pouvoir donné à M. Sébastien QUÉRAUD)

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

DEVENIR DU BATIMENT DE LA BOULANGERIE : VENTE OU LOCATION

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Messaoudene Zahia en date du 13 juillet 2026 faisant une proposition d'achat de l'ensemble de l'immeuble (partie habitation et local commercial) dit de l'ancienne boulangerie situé 5 place Sainte Quitterie pour éventuellement en faire un salon de thé proposant pâtisseries françaises et orientales avec dépôt de pain, et en plus si cela est nécessaire proposer un coin « snaking ».

L'offre d'achat est de 20 000.00 €

Monsieur le Maire rappelle que cet immeuble situé parcelle cadastrées B 221 et B 222 et un terrain situé parcelle cadastré B 905 ont été acquis par la commune les 9 et 10 décembre 2024 suite à l'exercice du droit de préemption urbain délégué à la Commune par le Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche par arrêté du 18 juillet 2024. Cet immeuble a été acquis dans l'objectif de permettre le maintien et la réouverture d'une boulangerie-pâtisserie.

Un débat s'engage sur l'opportunité de vendre l'immeuble ou de le louer.

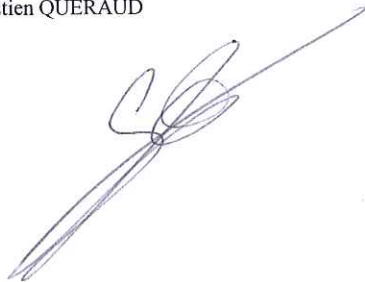
Compte-tenu des travaux importants à effectuer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de procéder à la vente de l'immeuble dit de l'ancienne boulangerie afin de permettre le maintien et la réouverture d'une boulangerie-pâtisserie
- Demande qu'une estimation soit réalisée par deux agences immobilières et par le Pôle d'Évaluation Domaniale de Limoges
- Donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 22 juillet 2026

Le Maire
Frédéric REBEYRAT

